

The background features a dark blue gradient with a starry sky pattern. On the left side, there are several technical diagrams, including circular gauges with numerical scales (40, 150, 160, 170, 180, 190, 200, 210, 220, 230, 240, 250, 260) and various circular arrows indicating rotation. At the bottom, there is a silhouette of a mountain range under a dark sky.

TUTO ACCÈS DMP AU SAU/C15

NÉCESSITE E-CPS

RATIONNEL

- En janvier 2026, plus de 24 millions de profils « Mon Espace Santé » sont activés, avec plus de 2,5 millions d'utilisateurs mensuels.
- 68 millions de Mon espace santé existent et peuvent être consultés ou alimentés
- Même si l'utilisateur n'a pas activé son compte Mon espace santé !!
- Le Dossier Médical Patient (DMP) est un carnet de santé numérique
- Il permet de stocker et partager données et documents de santé comprenant :
 - Les résultats d'examen de biologie,
 - Les comptes rendus de consultation
 - Les comptes rendus opératoires
 - La lettre de liaison synthétisant votre séjour hospitalier, également transmis à votre médecin traitant
 - Les prescriptions de produits de santé (nécessaires hors séjour hospitalier)



POUR QUELLES UTILISATIONS ?

- Récupérer un bilan biologique récent, une créatinine de base, une Hb récente ...
- Des CR d'imagerie, utiles si nécessité de nouvel examen au SAU (par exemple chez les patients suivis CAL avec néoplasie évolutive)
- CR d'hospitalisation
- Ordonnances de sortie / de spécialiste
- Vaccinations
- Directives anticipées remplies par le patient

UTILISATION EN URGENCE

- Accès possible depuis interface web
- Nécessite carte eCPS pour connexion via ProSanté Connect pour authentification double facteur
- Nécessite le numéro de sécurité sociale du patient ou INS (Identité Nationale de Santé)

- Site internet : **dmp.fr**

EN PRATIQUE : RÉCUPÉRER INS

- S'assurer que

- Connaître l

- Carte d
- Sur les
- Sur Or

Imprimé le 27/04/2026 à 10:10

N° Primo-intervenant 260121744-5906407
N° DRM 0
N° de Victime 0
Véhicule ASSU 1
Type de mission N/A
Lieu : CHENES LAS PLANAS NICE 06000

 Syopé
• TELDEV •

: Problème - : Pas de problème / Geste effectué

Identité	Contact	MHTA
Prénom : Nom : Âge : Sexe : Femme Date de naissance : 31/10/1942 Téléphone : 06 16 Adresse : CHENES LAS PLANAS NICE 06000 Numéro de sécurité sociale : 2 42 10 06 088 261 80	Lien avec la personne : petite fille Téléphone : 70	Maladies : hta Hospitalisations : RAS Traitements : RAS <input checked="" type="checkbox"/> Anti-coagulant : Non Allergies (détails) : RAS
Bilan Circonstantiel		Ticket de départ
Circonstances Lieu d'intervention : Domicile personnel Circonstances :		Adresse intervention : 3 LAS PLANAS NICE 06000 Numéro primo intervenant : 260121744-5906407

- Menus
- Unité de soins
- Pharmacie
- Recherche de patients
- Tableau de bord médecin
- Alertes : vue UFH
- Vue de l'unité
- Tableau de bord
- Patients et séjours
- Liste des tâches
- Interventions paramédicales
- Dossiers ouverts
- Info suppl

Informations détaillées

Données biométriques

consultant externe	Temp. (°C)	36.10
Taille (cm)	TA. (mmHg)	172/93
Poids (kg)	FC. (Puls/min)	89
IMC (kg/m²)	SaO. (%)	95.00
Glycémie (g/l)		1.02

Alerte et prescriptions de médicaments

Prescription Médicamenteuse

Identité Patient

IDENTITE NATIONALE DE SANTE

Statut de l'identité qualifiée

N° matricule INS 155019935240427 (OID: 1.2.250.1.213.1.4.8) - NIR

Nom de naissance

Prénom(s) de naissance C

Date de naissance 27/01/1955

Lieu de naissance (Code INSEE) 06033

Recherche de patients

Recherche

Nom

Prénom

IPP

N° de dossier

Date de naissance

Nom de naissance

Adresse

N° S.S.

Utilisation de l'adresse pour la recherche

Patients Détails

Nom	Date de naissance	Adresse
1395322 (MAURICE)	♂ 27/01/1955	SDF, 06000 NICE

Dossiers/Certificats Afficher des données annulées Détails

St...	N° dossier	N° de certif.	Ty.	UFR	UFH	Séjour/Validité du certificat	Prise en charge	Pa.	Facturation	A	Médecin
<input type="checkbox"/>	260507543	12223691	🕒	2015	2015	27/05/2026 09:45 -			Sans	<input type="checkbox"/>	DURAND, Pr. Matthieu
<input type="checkbox"/>	250943809	11771167	🕒	7435	7435	18/12/2025 15:15 -			Sans	<input type="checkbox"/>	CUA, DR Eric
<input type="checkbox"/>	240769440	10811449	🕒	7653	7653	28/10/2024 14:00 -			Sans	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	260506186	12222222	🔴	1603	1603	26/04/2026 15:44 - 26/04/2026 15:44			Sans	<input type="checkbox"/>	CONTENTI, DR Julie
<input type="checkbox"/>		12222013	🔴	080	1603	26/04/2026 09:53 - 26/04/2026 15:44			Sans	<input type="checkbox"/>	CONTENTI, DR Julie
<input type="checkbox"/>	260504484	12220169	🔴	1603	1603	24/04/2026 14:13 - 24/04/2026 14:13			Sans	<input type="checkbox"/>	CONTENTI, DR Julie
<input type="checkbox"/>		12219896	🔴	080	1603	24/04/2026 13:08 - 24/04/2026 14:13			Sans	<input type="checkbox"/>	CONTENTI, DR Julie
<input type="checkbox"/>	260501426	12216876	🔴	1603	1603	23/04/2026 14:21 - 23/04/2026 14:21			Sans	<input type="checkbox"/>	CONTENTI, DR Julie
<input type="checkbox"/>		12216582	🔴	080	1603	23/04/2026 13:28 - 23/04/2026 14:21			Sans	<input type="checkbox"/>	CONTENTI, DR Julie

- Menu
- Unité de soins
- Pharmacie
- Recherche de patients
- Tableau de bord médecin
- Alertes : vue UFH
- Vue de l'unité
- Tableau de bord
- Patients et séjours
- Liste des tâches
- Interventions paramédicales
- Dossiers ouverts
- [Nom] E
- Dossier médical
- Dossier administratif
- Suivi des demandes multimédias
- Prescription de médicaments
- Appel DMP
- Laboratoire (Cyberlab v10)
- PACS GHT - Imagerie
- Pancarte patient
- RdV
- Données du dossier / de la personne
- Alertes spécifiques patient
- Listes des soins
- Transmissions ciblées
- Suivi export DMP
- Info suppl

Informations détaillées

Données biométriques			
consultant externe	Temp. (°C)	36.10	
Taille (cm)	169.00	TA. (mmHg)	172/93
Poids (kg)	50.50	FC. (Puls/min)	89
IMC (kg/m²)	17.68	SaO. (%)	95.00
Glycémie (g/l)	1.02		

Alerte et prescriptions de médicaments

Prescription Médicamenteuse

Identité Patient

IDENTITE NATIONALE DE SANTE

Statut de l'identité qualifiée

N° matricule INS 155019935240427 (OID: 1.2.250.1.213.1.4.8) - NIR

Nom de naissance

Prénom(s) de naissance

Date de naissance 27/01/1955

Dossier administratif

Personne et adresses Contacts Données des séjours Rafranchir

Accès Clinicom Accès TrakCare

Détails de la personne

IPP : 1395322

Civilité : Monsieur

Sexe : ♂ Masculin

Nom de naissance : [Nom]

Nom utilisé : [Nom]

Date de naissance : 27/01/1955

Ordre de naissance : 1

Nationalité : France

Situation familiale : Veuf

N° Sécurité sociale : 155019935240427

N° Matricule INS : 155019935240427 (OID : 1.2.250.1.213.1.4.8) - NIR

Statut de l'identité : Qualifiée

Prénom de naissance :

Prénom utilisé :

Liste des prénoms :

Pays de naissance : Algérie

Département de naissance :

Ville de naissance :

Date de décès :

En cas de suspicion d'usurpation d'identité, merci de prévenir la cellule d'identito vigilance civ.contact@chu-nice.fr

Adresse Historique des adresses

Type d'adresse : Adresse Principale

N° et voie : SDF

Complément :

CP - Ville : 06000 NICE

Pays : France

Téléphone 1 : 0493802818

Téléphone 2 :

Mobile :

Fax :

Email :

EN PRATIQUE : SE CONNECTER

https://www.dmp.fr

PROFESSIONNEL

L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

VERSION ACCESSIBLE

ACCÈS DMP

DMF LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

S'IDENTIFIER PAR CARTE CPS

OU

S'IDENTIFIER AVEC

PRO SANTE CONNECT
Un service du ministère chargé de la Santé

MIEUX CONNAÎTRE LE DMP

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un service qui vous permet d'accéder simplement et rapidement aux données de santé de votre patient : traitements, antécédents, allergies, etc.

Le DMP renforce la collaboration ville-hôpital en garantissant une circulation sécurisée de l'information entre professionnels de santé.

[EN SAVOIR PLUS](#)

https://wps-cps.dmp.monespacesante.fr

Connectez-vous

Application e-CPS

Carte CPS

Délégation

i Certaines e-CPS arrivent à échéance. La e-CPS a une durée de validité de 3 ans à partir de sa date d'activation. Elle est alors désactivée, et il est nécessaire de [la réactiver](#).



Vous pouvez vous connecter à ce service en utilisant **l'application mobile e-CPS**.

Choisissez votre mode de connexion, saisissez l'information demandée, puis cliquez sur **Se connecter avec e-CPS**.

L'adresse email ou le n° de portable sont réservés aux détenteurs d'un compte Pro Santé Identité (PSI).

Votre mode de connexion

Identifiant RPPS

Votre identifiant

Mémoriser mon identifiant sur ce poste

SE CONNECTER AVEC E-CPS

[En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)

Accès par la carte Vitale

↳ Lire la carte Vitale



Accès par matricule INS

Identifiant

[Rechercher](#)

Mes patients

Nom (d'usage ou de naissance)

Prénom

Année de naissance (AAAA)

[Rechercher parmi mes patients](#)

[Effacer les critères](#)

Derniers DMP consultés (4/4)

★	🚗	N	Nom de naissance	Prénom	Nom d'usage	Né(e) le	Médecin traitant DMP	Dernier accès le
		N		10/07/1964		22/04/2026
						22/12/1987		03/04/2026
						30/06/1989		03/04/2026
						08/02/1989		02/04/2026

▲ [Haut de page](#)

EN PRATIQUE

← ↻ https://wps-psc.dmp.monespacesante.fr/dmp/creation/recherchepatientparins

DMF LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Monsieur ROMETTI ARTHUR
Médecin
30 Avenue DE LA VOIE ROMAINE 06001 Nice / Eta...
[Me déconnecter](#)

MES PATIENTS PARAMÉTRAGES [→ Besoin d'aide ?](#)

[Mes Patients](#) > Recherche de patient

Recherche de patient

Matricule INS : _~

ARTHUR ROMETTI (né(e) le 26/02/1989) DMP activé	▶ Accédez au DMP
--	----------------------------------

[Mes Patients](#)

[▲ Haut de page](#)

Accès au DMP de M. patb-quatre LAURENCE

* Champs obligatoires

Autorisation d'accès

Vous n'êtes actuellement pas autorisé à accéder au DMP de M. patb-quatre LAURENCE (né(e) le 25/05/1907).

Confirmez-vous que **M. patb-quatre LAURENCE** (ou son représentant légal) vous a autorisé à accéder à son DMP ?

- Le patient (ou son représentant légal) m'a autorisé à accéder à son DMP.
- J'accède en urgence au DMP.

Accéder au DMP

Annuler

Le fonctionnement du WebPS DMP signifie que le consentement devra être confirmé par un clic du professionnel à chaque accès à un nouveau patient (hors bris de glace). Le consentement dure ensuite 6 mois.

Deux modes d'accès sont possibles :

- ✓ Mode nominal : accès standard via votre logiciel, après recueil du consentement du patient.
- ✓ Mode urgence/régulation : en situation d'urgence, accès immédiat pour sécuriser la prise en charge

* Champs obligatoires

Autorisation d'accès

Vous n'êtes actuellement pas autorisé à accéder au DMP de M. CANAC BENOIT (né(e) le 22/12/1987).

Le patient (ou son représentant légal), préalablement informé, consent au fait que j'accède à son DMP.

J'accède en urgence au DMP.

Régulation Samu / Centre 15

Risque immédiat pour la santé du patient

Motif de l'accès en urgence au DMP de M. [REDACTED] BENOIT *

Ectopie testiculaire

Accéder au DMP

Annuler

EN PRATIQUE

Le mode « bris de glace »

Le bris de glace ne doit jamais remplacer le consentement. Il ne peut être utilisé que si :

1. le patient est dans l'incapacité de donner son consentement (inconscience, troubles psy...) **ET**
2. son risque vital est engagé **ET**
3. Le patient n'a pas auparavant exprimé son opposition à l'accès à ses informations

Ces accès en urgence sont tracés dans Mon espace santé et doivent pouvoir être justifiés.

Cas spécifique des accès pour les professionnels de santé du SAMU-Centre 15 :

Le médecin régulateur peut accéder au Mon espace santé/DMP d'un patient pour lequel il reçoit un appel. Le médecin régulateur n'a pas à justifier le motif de son accès.

Bon à savoir : Les pompiers n'ont pas d'accès à Mon espace santé.

EN PRATIQUE

- Le patient a des droits sur les données de santé qui le concernent. Il doit être informé et consentir à l'accès à ces données médicales.
- Le professionnel de santé engage sa responsabilité comme lorsqu'il consulte les données médicales que ce soit au sein de son logiciel métier et de Mon espace santé.
- Cependant, à la différence de l'accès aux données au sein du logiciel métier, le patient est informé en temps réel de l'accès des PS à son profil Mon espace santé via des notifications et peut consulter le détail dans l'historique d'activité.

EN PRATIQUE

- Dès qu'il y a une action (alimentation, consultation) sur son profil Mon espace santé, le patient est prévenu :
- Par notification mail, s'il n'a pas l'application Mon espace santé. Dans ce cas là, elles sont regroupées pour éviter un effet « spam ».
- Par notification de l'application, dans le centre de notification Mon espace santé, en temps quasi réel.
- Le patient retrouve par ailleurs l'ensemble des accès à tout moment dans son historique d'activité.
- L'identité du professionnel qui a consulté est indiquée spécifiquement, ainsi que les informations qui ont été vues.

- Accueil
- Profil médical
- Vaccinations
- Documents
- Messagerie
- Prévention
- Agenda
- Catalogue de services

Bonjour Sue

Mon espace santé vous permet de conserver et partager vos documents de santé en toute confidentialité.

[Voir mon profil médical](#)

Mon actu santé



J'enregistre la synthèse de mon profil n...
 Pour permettre à mes professionnels de santé de consulter les informations de mon profil médical.
[Voir et enregistrer ma synthèse](#)

[Tout marquer comme lu](#)

Notifications



Sue F.

Sandra Malak a consulté un document
[Voir l'historique d'activités](#)

Sandra Malak a consulté un document
[Voir l'historique d'activités](#)

Sandra Malak a ajouté le document Xyzall
[Voir le document](#)



Rappel des notifications de la traçabilité de Mon espace santé côté patients

La connexion secrète à Mon espace santé dans le cas d'un mineur

La connexion secrète : qu'est-ce que c'est ?

Vous pouvez accéder en mode « connexion secrète » à un Mon espace santé/DMP dont le titulaire est mineur.

Ce mode d'accès permet de bloquer l'envoi d'une notification au(x) représentant(s) légal(aux) lors de votre accès et leur empêcher la consultation des traces de votre accès, afin de préserver le secret du mineur titulaire du Mon espace santé/DMP.

Comment faire ?

Après avoir cliqué sur « Accéder au DMP » avec la méthode de votre choix, si le titulaire du DMP est un mineur, une page d'autorisation d'accès à un DMP de mineur est affichée.

La connexion normale est cochée par défaut ; si vous souhaitez accéder à ce DMP en mode connexion secrète, vous devez cocher explicitement l'option correspondante :

1. Cliquez sur l'option « J'effectue une connexion secrète sur le DMP ».
2. Puis cliquez sur « Accéder au DMP »

Récapitulatif

vous n'êtes pas médecin traitant DMP pour ce DMP

Quitter ce DMP

Documents médicaux

Tous les documents (6)

Liste des documents

Parcours de soins

Accès rapide

Aucun document de synthèse

0 document(s) non visible(s) par le patient

Ajouter un document

Afficher tout

5 derniers documents ajoutés (5 nouveau(x))

- N** Données de remboursement - Historique de remboursement
ajouté le 06/01/2026 par Assurance maladie . - Assurance maladie
- N** Note de vaccination - Note de vaccination
ajouté le 30/01/2023 par Assurance Maladie . - Assurance Maladie
- N** Historique de vaccinations - Historique de vaccinations
ajouté le 30/01/2023 par Assurance Maladie . - Assurance Maladie
- N** Note de vaccination - Note de vaccination
ajouté le 26/08/2022 par Assurance Maladie . - Assurance Maladie
- N** Note de vaccination - Note de vaccination
ajouté le 26/08/2022 par Assurance Maladie . - Assurance Maladie

i Directives anticipées

Votre patient n'a pas déposé ses directives anticipées dans le DMP.

▶ [Déposer les directives anticipées](#)

i Don d'organes

Votre patient(e) (ou son représentant légal) n'a pas signalé être informé(e) des dispositions réglementaires relatives au don d'organes et de tissus.

▶ [Modifier](#)

i Informations

- ▶ [Coordonnées](#)
- ▶ [Personne\(s\) à prévenir en cas d'urgence](#)

🔔 Mes alertes concernant ce patient

Vous n'avez pas demandé à être alerté lors de l'ajout de documents sur le DMP de ce patient.

▶ [Modifier](#)

Derniers accès

Par un professionnel

ROMETTI ARTHUR
Médecin - Spécialiste en Médecine générale (SM)

27/04/2026 19:07:11

En urgence

Aucun accès

Documents

vous n'êtes pas médecin traitant DMP pour ce DMP

Quitter ce DMP

Filter la liste des documents

Auteur Profession / Spécialité Date de début de l'acte entre le

et le

Filter

[Réinitialiser les filtres](#)

Affichage des documents

Liste

Parcours de soins

Documents courants (2)

Documents archivés (4)

Documents non visibles par le patient

Synthèses

Traitements et soins

Comptes-rendus

Imagerie médicale

Biologie

Prévention

Certificats, déclarations (1)

Données de remboursement (1)

Autres documents déposés par le patient

Documents administratifs et de gestion

Documents (2/2)

N	Type	Titre	Début de l'acte	Fin de l'acte	Auteur	Profession / Spécialité	H	👁
N	Données de remboursement	Historique de remboursement	22/09/2025	17/12/2025	Assurance maladie .	Alimentation automat...		
N	Historique de vaccinations	Historique de vaccinations	25/02/2021	08/12/2022	Assurance Maladie Assurance Maladie	Alimentation automat...		

Consentement du patient : réglementation

Le cadre réglementaire

Dans sa décision n°2024-1101 QPC du 12 septembre 2024, le Conseil Constitutionnel a rappelé les principes suivants :

Est déclaré conformes à la Constitution le fait que :

« Tout professionnel participant à la prise en charge d'une personne puisse accéder, sous réserve du consentement de la personne préalablement informée, au dossier médical partagé de celle-ci et l'alimenter ».



Un professionnel de santé ne peut accéder **qu'aux informations strictement nécessaires à la prise en charge du patient.**



Réglementairement, le patient doit être obligatoirement **informé** de la consultation de Mon espace santé par le professionnel de santé faisant partie de l'équipe de soins, et ainsi y consentir de façon présumée.



Le consentement est dit « présumé » pour **l'équipe de soins, pour un même épisode de soins.** (Art. L. 1110-4 CSP)



Tout accès non consenti ou révélation d'une information du DMP, en méconnaissance du secret médical, **est susceptible de poursuites pénales** (Art. L. 1110-4 CSP et art. 226-13 Code pénal)

L'obligation de transposer dans des outils numériques et des organisations ainsi que les concepts assez "flous" d'équipe de soins et d'épisode de soins ont imposé la nécessité de transformer le consentement présumé de « tout membre de l'équipe de soins » au recueil d'un consentement explicite au début de la prise en charge, dans le cadre d'un épisode de soins.

Légal



Conformément à la loi, le consentement est dit **présumé pour tout professionnel de santé faisant partie de l'équipe de soin du patient.**

- Pour les autres, le consentement doit être explicite.
- Sans consentement, il y a un risque de poursuites pénales.

Logiciel



Le consentement doit être explicitement recueilli via un clic dans le logiciel métier

Le consentement est alors enregistré pour l'épisode de soins, et si connue du logiciel, l'équipe de soins.



Au sein d'un établissement : Le consentement, une fois recueilli, est étendu pour l'ensemble des personnes de l'équipe de soins au sein de l'ES. Techniquement parlant, le consentement est valable pour les personnes qui ont un accès à la fiche du patient dans le DPI/DUI via les règles d'habilitation implémentées.

Chaque établissement choisit les paramètres à mettre en œuvre :

- De règles et matrice d'accès aux dossiers patients dans le DPI ou DUI, qui vont conditionner l'accès aux documents de Mon espace santé
- De la temporalité de l'application du consentement en fonction des épisodes de soins

MERCI!